

Département
du VAL d'OISE

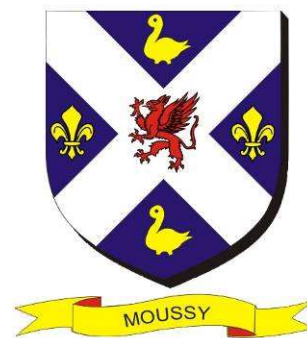
Arrondissement
de PONTOISE

Canton
de PONTOISE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

COMMUNE DE MOUSSY

95640



In medio stat virtus

Tél. (répondeur) : 01.30.27.20.14

Courriel : mairie@moussy.fr

Site : www.moussy.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MOUSSY

| |
|--|
| Nombre de Membres En exercice : 10 Présents : 06 Votants : 06 |
|--|

SEANCE DU 23 NOVEMBRE 2022

| |
|---|
| Date de convocation : 19/11/2022 Date d'affichage : 30/11/2022 |
|---|

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-trois novembre à 20 heures 15, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire publique, sous la présidence de M. HOUDAILLE Philippe.

Etaient présents : M. HOUDAILLE Philippe, Mme NICOUD-PRUVOST Armelle, Mme MENARD Elise, M. MONTHILLER Gérard, M. LE CLEGUEREC Marc, Mme PICARD Séverine.

Absents : Mme LE PAGE Hélène, M. MERCIER Patrick, M. VERSET Nicolas, Mme VERBEKE Muriel

Secrétaire de séance : Mme MENARD Elise

OBJET : FINANCEMENT RELAIS COURT TERME IN FINE EN ATTENTE DE SUBVENTIONS ET FCTVA

Dans l'attente de la réception des recettes de subventions et de TVA relatives aux investissements liés à la réalisation du contrat rural inscrit au budget 2022, compte 1641, le conseil municipal décide de contracter auprès du Crédit Agricole, un prêt relais à court terme sur la base des éléments financiers suivants :

Caractéristiques générales :

- | | |
|--|--|
| ✓ Montant sollicité : 186 000,00 € | ✓ Conditions financières : taux fixe de 2,85 % |
| ✓ Durée de la convention : 3 années | ✓ Conditions de remboursement anticipé : possible à tout moment sans indemnité, au plus tard 3 ans après le déblocage. |
| ✓ Périodicité : Trimestrielle | |
| ✓ Commission : 279,00 € | |
| ✓ Possibilité de fractionnement des débloqués dans les 3 mois suivant l'édition des contrats | |

Après en avoir délibéré le conseil municipal,

ACCEPTE à l'unanimité des membres présents, la proposition de financement à court terme relais (IN FINE) en attente de subventions et FCTVA émise par le Crédit Agricole,

AUTORISE monsieur le maire de Moussy à signer la proposition du Crédit Agricole consistant en partie au financement du programme d'investissement 2022 ainsi qu'à effectuer l'ensemble des opérations prévues au contrat.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Fait à Moussy, le 23/11/2022

Le maire,
Philippe HOUDAILLE



A handwritten signature in blue ink, reading "Philippe Houdaille", enclosed within a hand-drawn, irregular blue ink border.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

095-219504388-20221123-75InFine-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/11/2022

Affichage : 27/11/2022

Pour l'autorité compétente par délégation

